Si vous ne parvenez pas à visualiser cet email, veuillez cliquer ici.

Union des Entreprises de Guadeloupe

FLASH INFO UDE

Chers adhérents,

Conformément au décret Décret n° 2023-1354 du 29 décembre 2023 portant prolongation de l'aide aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation - Légifrance, les aides exceptionnelles à l'embauche pour les contrats d'apprentissage prendront fin le **31 décembre 2024**.

Malgré les alertes formulées auprès du Ministère du Travail, aucun nouveau décret ne sera publié avant cette échéance en raison de la situation politique actuelle.

À compter du **1er janvier 2025**, les entreprises qui recrutent des apprentis bénéficieront d'une aide financière, mais celle-ci sera réduite de 6 000 euros à 4 500 euros (avec des conditions d'application spécifiques pour les entreprises de plus de 250 salariés).

Ces conditions resteront en vigueur jusqu'à la publication d'un **nouveau décret**, attendu après l'adoption des textes budgétaires (PLF/PLFSS). Selon nos interlocuteurs, ce décret pourrait être publié **fin mars 2025**.

Le premier trimestre de l'année étant généralement peu significatif en termes d'entrée en apprentissage, en particulier pour les apprentis de l'enseignement supérieur, nos interlocuteurs estiment que l'impact direct restera limité sur les entrées prévues pour 2025.

Toutefois, le MEDEF a exprimé ses préoccupations concernant le **signal négatif envoyé aux entreprises**, qui pourrait être moins incitatif sur les décisions d'embauche de contrat d'apprentissage à court terme.

L'UDE MEDEF, réaffirme son engagement à soutenir la voie de l'apprentissage comme voie d'excellence pour notre jeunesse.

Je reste disponible pour toute question ou précision complémentaire.

Nicole COSSET
Responsable Emploi Formation

97 122 BAIE MAHAULT

0590 26 31 76

formation@ude-medef.com

Pour retrouver toutes nos offres et nos actualités, n'hésitez pas à nous suivre sur tous nos réseaux sociaux.

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel, vous pouvez gérer vos préférences ici.